



Municipalité de Saint-André-Avellin

Bureau de la
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par monsieur Richard Léger, Directeur général par intérim, que le Conseil de cette municipalité, à la séance régulière du 14 septembre 2015, tenue en la salle du Conseil de la Mairie de Saint-André-Avellin, a adopté le règlement suivant :

263-15 - Règlement abrogeant le Règlement sur le programme d'accès à la propriété numéro 254-15.

Ce règlement peut être consulté au bureau du secrétariat municipal sis au 119, rue Principale à Saint-André-Avellin.

DONNÉ à Saint-André-Avellin, ce 21^e jour du mois de septembre de l'an deux mille quinze.

Richard Léger
Directeur général par intérim